

## FORMATION PREPARATOIRE & EXAMEN AIPR OPERATEUR

<b>DURÉE DE LA FORMATION</b>	7 heures sur 1 jour	<b>NOMBRE MINI / MAXI</b>	1 stagiaire / 10 stagiaires
<b>OBJECTIF PÉDAGOGIQUE</b>	<p>A l'issue de la formation, vous serez capable de d'appliquer le contenu réglementaire de la réforme DT-DICT lié aux exigences de l'examen AIPR Opérateur, d'identifier les différents réseaux, d'adapter vos méthodes de travail aux risques identifiés, de travailler en équipe et en sécurité à proximité de réseaux.</p> <p>Cette formation permet d'obtenir l'Autorisation d'Intervenir à Proximité d'un Réseau si réussite à l'examen, obligatoire depuis le 1er janvier 2018.</p> <p>Réussir le QCM permettant l'obtention de l'AIPR Opérateur.</p>		
<b>PUBLIC CONCERNÉ</b>	<p>Toute personne chargée de conduire des engins à proximité de réseaux enterrés ou aériens ou d'effectuer des travaux urgents dispensés de DT et DICT sous la direction de l'exécutant de travaux.</p>		
<b>PRÉREQUIS NÉCESSAIRES</b>	<p>Parler français (ou présence d'un traducteur)</p> <p>Il est conseillé d'être familiarisé avec un environnement informatique basique : ordinateur, clavier, souris, navigateur Internet.</p> <p>Durée impartie pour répondre à la totalité des 40 questions : 60 min (1 H)</p> <p><i>Se munir OBLIGATOIREMENT d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport pour se présenter à l'examen.</i></p>		
<b>PROGRAMME PÉDAGOGIQUE</b>	<p>PREPARATION A L'AIPR OPERATEUR :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accidentologie et risques liés à l'endommagement des réseaux</li> <li>• Les mesures de prévention : la règle des 4A.</li> <li>• Les recommandations applicables en cas d'incident ou d'accident</li> <li>• La réglementation, les acteurs et leurs rôles</li> <li>• Les procédures de Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DT-DICT) et d'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)</li> <li>• Les connaissances générales métier</li> <li>• La cartographie, le marquage-piquetage</li> <li>• Le déroulement d'un chantier</li> </ul> <p>EXAMEN :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le QCM concepteur se compose de 40 questions.</li> <li>• Aucune question n'est éliminatoire.</li> <li>• Chaque question comporte une seule réponse.</li> </ul> <p>10% des questions sont prioritaires, certaines réponses sont soumises à un barème spécifique.</p>		
<b>ENCADREMENT</b>	<p>Encadrement du passage de l'examen par une personne formée en prévention &amp; expérimentée dans le domaine</p>		
<b>TECHNIQUES</b>	<p>Les épreuves d'examen se déroulent sur un ordinateur / tablette connecté à la plateforme QCM du Ministère de la transition écologique via Internet.</p>		
<b>EQUIPE PÉDAGOGIQUE</b>	<p>Formée en prévention &amp; Expérimentée dans le domaine</p>		
<b>TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES</b>	<p>Cours théoriques – Études de cas – Exercices participatifs – Entraînement à l'examen sous forme de QCM</p>		

<b>OUTILS PÉDAGOGIQUES</b>	Ordinateur & Vidéoprojecteur – Documents, Photos & Vidéos – Paperboard
<b>ÉQUIPEMENTS DES STAGIAIRES</b>	/
<b>MODALITÉS DE SUIVI D'EXÉCUTION, D'APPRÉCIATION, D'ÉVALUATION, &amp; DE SATISFACTION</b>	<p>Émargement des participants</p> <p>Préparation à l'examen par des questions, sous forme de QCM dynamiques issus des QCM de l'examen final opérateur.</p> <p>Évaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation</p> <p>La délivrance de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) est conditionnée à l'obtention d'un minimum de 48 points sur 80 possibles.</p> <p>Le candidat doit répondre à la totalité des questions.</p> <p>Le barème des points est le suivant :</p> <p>Si vous cochez "Je ne sais pas" : 0 point</p> <p>Mauvaise réponse : -1 point</p> <p>Mauvaise réponse sur une question prioritaire : -5 points</p> <p>Bonne réponse : +2 points</p>
<b>FORMATION CERTIFIANTE</b>	OUI – Remise d'une Attestation de compétences valable 5 ans, à destination de l'employeur en vue de la délivrance d'une AIPR Opérateur en cas de réussite. A la demande du candidat ayant échoué à l'examen ou de son employeur, le centre d'examen communique une attestation d'échec.
<b>NATURE DE L'ACTION</b>	Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des compétences
<b>MODALITÉS DE FINANCEMENT</b>	Entreprise – Compte Personnel de Formation (CPF) – OPCO
<b>TARIFS</b>	<b>NOUS CONTACTER – 06 23 10 02 34 – <a href="mailto:contact@fpas.fr">contact@fpas.fr</a> – <a href="http://www.fpas.fr">www.fpas.fr</a></b>
<b>EN CAS DE BESOIN / QUESTION</b>	F.P.A.S reste à votre disposition pour toute question éventuelle

Pour les personnes en situation de handicap, en difficulté d'apprentissage ou en cas de singularité, Contacter F.P.A.S. pour l'étude au cas par cas de l'aménagement et l'adaptation de la formation.